ASSOCIATION SPORTIVE

- L'association sportive s'effectuera principalement sur le **temps du midi. Une séance sera proposée pour les différentes activités proposées (6ème/5ème et 4ème/3ème)**. Pour le moment, nous ne pouvons pas déterminer les activités proposées pour chaque jour de la semaine.
- **Le mercredi après-midi** est évité afin de permettre aux élèves de participer à leurs activités annexes. Néanmoins, il est possible que les élèves participent à des compétitions ce jour (5 ou 6 mercredis concernés sur l'année scolaire par activité) ou parfois à un créneau supplémentaire d'entraînement proposé pour certaines activités.
- **L'élève s'engage dans l'activité choisie pour l'année scolaire, en sachant qu'il sera amené à s'impliquer dans les compétitions qui sont placées le mercredi après-midi. Cela lui permettra de mettre à profit certaines acquisitions qu'il aura développées.**
  Cet investissement, nous en sommes persuadés, apporte le plus souvent beaucoup de satisfaction aux élèves et est un vecteur d'épanouissement et de réussite personnelle.
- **La participation aux entrainements et/ou compétitions requiert une cotisation annuelle** (affiliation UGSEL, licence) **de 20€ par élève** quel que soit le nombre d'activités pratiquées. Cependant, un élève peut faire le choix de ne participer qu'aux compétitions. Un élève ne participant qu'au cross ne devra s'acquitter que d'une participation financière de 2 euros.
  Ce montant sera porté sur votre facture annuelle après adhésion (Si l'adhésion se fait après le 30 septembre, la cotisation sera à donner aux professeurs d'EPS qui transmettront à la comptabilité).
- L'inscription s'effectue auprès des professeurs d'EPS. Vous pouvez d'ores et déjà consulter les possibilités offertes ci-dessous. Débutants ou confirmés, nous serons heureux de vous accueillir.
- **ACTIVITES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE** :

VOLLEY ou FUTSAL (à déterminer)	ATHLETISME 6ème 5ème	HANDBALL 6ème 5ème 4ème 3ème	CROSS ATHLETISME 4ème 3ème	BASKET 3vs3 4ème 3ème

Règles de fonctionnement pour l'AS 2025-2026 :

- Les élèves sont prioritaires à la cantine pour leurs activités d'AS.
- L'élève s'engage à participer aux compétitions s'il est qualifié.
- Un élève ne peut participer à deux activités si nous avons trop de demandes d'inscription. L'élève devra se positionner sur un choix prioritaire.
- Un élève ne peut pas participer aux activités sur le temps scolaire, il a la possibilité de s'inscrire aux compétitions (généralement prévues le mercredi). Dans ce cas, une licence UGSEL sera demandée (15 euros) pour pouvoir s'engager.
- Un élève, absent plus de 2 fois aux entraînements sans motif recevable, sera remplacé par un autre élève en attente d'inscription.
- Un élève au comportement inadapté, perturbateur et/ou irrespectueux sera remplacé par un autre élève en attente d'inscription.

✂----------

Talon à rendre IMPERATIVEMENT au professeur d'EPS dès la rentrée
(Attention : nous ne pourrons peut-être pas accueillir tout le monde)

Madame, Monsieur, …… parents de ……. en classe de……

souhaitent que leur enfant participe à l'association sportive de l'établissement pour l'année 2025-2026

- Participation aux entraînements : ☐ oui ☐ non
- Participation aux compétitions : ☐ oui ☐ non

Activité(s) choisie(s) (si plusieurs, mettre un ordre de préférence) :

1) ……2) ……3) ……..

Signature des parents : Signature de l'élève :